

# Au dessert

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208156>

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstien & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

- Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph. Fr. 1 50
- Favey, Grognez et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen. » 2 50
- La ville melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz. » 1 —
- L'histoire de Guyaume-Tè, par L. Favrat (encore quelques exemplaires). » 0 20  
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

### L'INVASION DE BEX

Le dimanche 11 octobre 1464, la population de Bex étant à la messe, survint sans tambours ni trompettes une bande de près de 500 hommes venant du canton de Berne, par le Pillon, le col de la Croix et Gryon. Avant que les villageois fussent revenus de leur surprise, elle avait pillé la demeure d'un noble, Rodolphe Asperlin, sous le prétexte que la République de Berne ne pouvait se faire rembourser les 5000 florins du Rhin qu'il lui devait. Le débiteur étant absent, son fils, chanoine du chapitre de Sion, fut fait prisonnier à sa place et emmené à Berne avec un riche butin. Les cinq cents Bernois avaient à leur tête Nicolas de Scharnachtal, celui-là même qui, douze ans plus tard, avoyer de Berne, commandait les troupes de son canton à Grandson. Le captif ne fut relâché qu'au bout de trois mois, grâce aux instances de son souverain, le duc de Savoie.

Une enquête sur ces faits fut ordonnée par le même duc; les Archives de l'Etat de Vaud en conservent le texte latin original. Elle fut dirigée par Antoine Sostion, docteur en l'un et l'autre droit, et Henri Mercier, procureur fiscal du Chablais, le 29<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1464, à Bex, dans la maison De Pierre, notaire. Ce dossier, M. Alfred Millioud, archiviste cantonal, a eu la bonne idée de le mettre à la portée du grand public en le traduisant en un français délicieusement archaïque; et l'éditeur A. Julien, de Genève, le publie en un grand in-octavo, imprimé en beaux caractères par MM. Pache-Vari-del et Bron, à Lausanne, et orné de planches hors-texte en héliogravure et de dessins à la plume, bien amusants, d'Albert Bory, artiste peintre.

« Après la fête de la Saint-Michel, raconte l'un des témoins, une grande troupe de gens descendirent de vers Gryon au village de Bex. Ils avaient à leur chapeau une plume noire, ajoute un autre, et dit, un troisième, ils portaient lances, arbalètes, couleuvrines, épées. » Ce que voyant, un des villageois, Jaquet Fornage, alla à l'église sonner le « forri ». Mais l'un des envahisseurs, qui parlait le roman, le retint, lui disant que « s'il sonnait il s'ensuivrait un grand scandale, qu'ils ne voulaient faire de mal sinon à une personne, à savoir à Rodolphe Asperlin,

qui leur était tenu de cinq mille florins d'Allemagne, et qu'ils ne pouvaient en avoir raison, ni par-devant l'illustrissime duc de Savoie, ni par devant le seigneur évêque de Sion. Alors Jaquet Fornage ne fut pas osé de sonner. » Au reste les Bernois donnèrent à entendre qu'ils étaient autorisés en leur entreprise par le duc lui-même.

Le premier soin de Scharnachtal fut de faire cerner par une partie de ses hommes la maison Tavelli, où Rodolphe Asperlin, sa femme Jaquette, le chanoine Rodolphe, fils d'Asperlin, et leurs serviteurs, demeuraient depuis plus d'une année, ayant fui la ville de Sion, à cause de la peste qui y régnait. « Et l'un des hommes, la messe se disant, brandissait dans l'église une lance, tellement que le prêtre officiant était très troublé. » Asperlin, dont il avait mission de se saisir, n'était pas parmi les fidèles. Les assaillants ne le trouvèrent pas davantage dans sa maison.

Pour y pénétrer, point ne leur fut besoin de l'escalader, car elle était petite et basse, et puis la porte de devant baillait toute grande. Ils la sortirent de ses gonds. Alors « on ouït du dehors un grand bruit que faisaient ces gens dans la maison par leurs violences et effractions. Tous y venaient et sautaient sur les bahuts à pieds joints, d'un grand élan, pour les briser. Et on les vit emportant chaudières, pots d'airain, coupes d'argent au nombre de treize, joyaux, tranchoirs, écuelles d'étain, cuirasses qu'ils se mettaient, titres et actes en grand nombre, jambons et autres viandes salées, beaucoup de fromages qu'ils perçaient avec leurs lances, draps de lin, serviettes, nappes, habits de femme et d'homme, la plupart fourrés, ceintures d'argent, couvertes de lit, nombreuses et de première valeur. » Un bonnet, porté par l'un d'eux, était presque plein de monnaie d'or, et sept autres pillards suivaient pour avoir leur part à la dépouille. D'autres tirèrent de la cave un bosset de bon vin rouge du Valais, « buvant de ce vin par seilles et écuelles, comme si c'eût été eau de l'Avançon. » Bref, ils fourragèrent si vilainement que Rodolphe Asperlin eût préféré perdre vingt mille écus, voire trente mille, plutôt que les biens volés par eux.

Malgré leur beau butin, les Bernois se dépitaient de n'avoir pu trouver leur débiteur. L'un d'eux, monté sur le toit, avait en vain sondé la cheminée à coups de lance. Alors, saisissant son fils le chanoine par dessous les bras, ils l'emmenèrent de force à Ollon, avec tout ce qu'ils avaient dérobé, et de là à Berne.

A Ollon, une partie de la bande logea chez l'hôte Pierre Michel, dit Camellet. Les voyant déboucher, à l'heure de vêpres, avec glaives et bâtons d'armes, lances, couleuvrines et arbalètes, Camellet, il l'avoue, « eut grand-peur et se douta des Valaisans ». Mais ces belles gens, jeunes pour la plupart, lui dirent : « Ne craignez pas, nous ne voulons faire de déplaisir ni de mal à personne. Nous venons de Bex, où nous croyions trouver Rodolphe Asperlin, que nous eussions pris et emmené prisonnier avec

nous; mais nous ne l'avons pas trouvé. » L'hôte d'Ollon vit apporter par les Bernois beaucoup de bagages, de meubles, d'habits d'homme paraissant être ceux de Rodolphe. Il vit aussi beaucoup de draps de lit, de coussins et oreillers. Et Camellet ajoute qu'ils emmenaient captif messire Rodolphe, clerc et chanoine de Sion, « lequel dormit tout habillé dans la chambre de famille de sa maison à lui témoin »; que le chef des envahisseurs, homme jeune et qu'on disait chevalier, coucha dans sa grange, sur le regain; et les autres en divers lieux du village. « Et ils firent du feu toute la nuit sur la place du Cotterd, avec grand guet, et ils tiraient fortement de leurs couleuvrines. » Enfin, raconte-t-il, « ils envoyèrent, la nuit même, chercher un tonneau de vin rouge du Valais, du vin de dit Rodolphe; et ils buvaient sans mesure et laidement, tellement qu'ils vomissaient par les chemins. Et le lendemain, après le déjeuner, ils se retirèrent par la vallée d'Ormont... »

Cette expédition, les Bernois la firent en vertu du droit du plus fort. En la comparant avec ce qui se passe aujourd'hui au sud de la Méditerranée, nous devons reconnaître qu'elle s'explique mieux et qu'elle fut menée de la façon la moins dommageable pour la population. Sauf deux ou trois hommes cognés à bras à coups de « fauchon »; sauf un bœuf et une charrette ou deux, réquisitionnés de force, les gens de Bex et d'Ollon ne souffrirent ni dans leurs personnes ni dans leurs biens. Seuls, les d'Asperlin payèrent pour tout le monde, bien rudement il est vrai, mais seuls aussi ils avaient provoqué la fameuse « invasion ».

Par les extraits ci-dessus des dépositions des témoins, le lecteur a pu voir que non content de traduire la langue de l'enquête, M. Millioud a remis dans la bouche des officiers de justice du duc de Savoie et de ceux qui gravitent autour d'eux le parler de l'époque, ces propos en gaulois du XV<sup>e</sup> siècle, que les commissaires savoyards s'efforçaient de transcrire mot à mot dans leur latin de prétoire. Il y a là une tentative nouvelle et qui, continuée, pourra mener très loin. C'est donner la vie à des documents curieux, instructifs, qui trop longtemps n'ont été que choses mortes; c'est encore réveiller le goût pour les chroniques, illuminer l'histoire de notre pays en des temps où les Vaudois n'écrivaient guère, tâche que M. Alfred Millioud est un des rares savants et écrivains de force à entreprendre. V. F.

**Au dessert.** — M. ... est en train d'inculquer de bons principes à son fils : « Vois-tu, mon enfant, il ne faut jamais remettre au lendemain ce que tu peux faire aujourd'hui. »

— En ce cas, papa, répond le moutard, passe-moi, s'il te plaît, le reste du gâteau, que je le finisse.

**Cas de conscience.** — Un prédicateur disait que le chemin du ciel est bien trop étroit pour les consciences larges.